

**Décret**

---

Gouvernement du Québec

**Décret 1600-94, 16 novembre 1994**

CONCERNANT la nomination de madame Michelle Bussières comme déléguée générale du Québec à Mexico

ATTENDU QUE l'article 28 de la Loi sur le ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles (L.R.Q., c. M-21.1, modifié par 1994, c. 15) stipule que le gouvernement peut nommer un délégué général, par commission sous le grand sceau, dans tout pays qu'il désigne pour représenter, sur le territoire qu'il indique, le Québec dans tous les secteurs d'activités qui sont de la compétence constitutionnelle du Québec et qu'il fixe son traitement;

ATTENDU QUE monsieur Mario Laguë a été nommé délégué général du Québec à Mexico par le décret 317-94 du 9 mars 1994 et qu'il y a lieu de pourvoir à son remplacement;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur les recommandations du Premier ministre :

QUE madame Michelle Bussières, directrice des Affaires économiques, à la Direction générale France du ministère des Affaires internationales, de l'Immigration et des Communautés culturelles, cadre supérieure classe IV, soit nommée déléguée générale du Québec à Mexico, pour un mandat de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> décembre 1994, aux conditions annexées, en remplacement de monsieur Mario Laguë.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
LOUIS BERNARD